

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 92 et 93 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(97/C 51/06)

Date d'adoption: 7. 8. 1996

État membre: Espagne (Castille-León)

Numéro de l'aide: N 465/96

Titre: Programme de restructuration des vignobles

Objectif: La restructuration du vignoble dans certaines zones aptes à la production de vins de qualité et/ou permettant, par l'introduction de variétés appropriées, une amélioration de la rentabilité et de la qualité

Base juridique: Orden de 17 de enero de 1995 por la que se establecen a ayudas a los programas de viñedo en las zonas de producción incluidas en ciertas denominaciones de origen

Budget: 125 millions de pesetas espagnoles (776 000 écus)

Intensité du montant de l'aide: 25 % de l'investissement

Durée: Indéterminée

Date d'adoption: 18. 12. 1996

État membre: Allemagne (Hesse)

Numéro de l'aide: N 848/95

Titre: Garantie d'État en faveur de «Kurhessische Molkereizentrale Kassel»

Objectif: Sauvegarde de la restructuration de l'entreprise

Base juridique: (Anwendung der) Bürgschaftsrichtlinie des Landes Hessen

Budget: Sans budget (garantie d'État)

Intensité du montant de l'aide: Il est improbable que 17 % du montant d'investissement ou 55 % des coûts éligibles seront dépassés

Durée: Unique